



Légende : Le maire de Saint-Basile-le-Grand, Yves Lessard, accompagné de Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

TOURNÉE DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMM

Le maire Yves Lessard présente deux projets potentiels de développement

Saint-Basile-le-Grand, le 20 septembre 2022 – Dans le cadre de sa Tournée de la région métropolitaine de Montréal, la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante, s'est arrêtée à Saint-Basile-le-Grand lors de sa visite sur la couronne sud. À cette occasion, le maire Yves Lessard s'est entretenu avec elle afin de lui présenter les projets éventuels de développement du territoire selon les principes d'une aire TOD (*Transit Oriented Development*) ainsi que leurs enjeux respectifs.

Requalification du stationnement de la gare

Le projet de requalification du stationnement de la gare consiste donc à revoir son usage afin d'y construire des logements, des commerces et des bureaux, et ce, en tenant compte des principes d'une aire TOD. Ainsi, en vue de la planification du projet, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite rappeler la nécessité de mettre sur pied un bureau de projet qui inclurait notamment l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), EXO et la CMM, et ce, tel que proposé par EXO et accepté par chacune de ces instances.

La Ville a un grand intérêt à donner son plein potentiel de développement au secteur de la gare pour ainsi :

- Faciliter l'accès au transport en commun ;
- Réduire les îlots de chaleur ;
- Développer le territoire grandbasilois tout en tenant compte de la capacité actuelle et future du réseau routier ;
- Inciter de nouveaux résidents à venir s'établir à Saint-Basile-le-Grand ;
- Apporter un dynamisme au secteur commercial adjacent ;
- Augmenter la valeur foncière du terrain et par le fait même les revenus municipaux.

Secteur sud-ouest

Le secteur sud-ouest, dont la majorité des terrains sont détenus par la Ville, est situé en zone agricole et est ceinturé au nord par la route 116, au sud par la rue Principale et à l'est par le boulevard du Millénaire. La Ville démontre un fort intérêt à développer ce secteur en raison de :

- Sa situation géographique ;
- La présence d'infrastructures sanitaires et d'aqueduc à proximité ;
- Ses propriétés permettant un développement immobilier respectant les principes d'une aire TOD et limitant ainsi l'étalement urbain ;
- La complexité de la pratique de l'agriculture à proximité d'une aire TOD et dans un secteur enclavé ;
- Des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi que des orientations gouvernementales.

La Ville démontre un fort intérêt à développer ce projet à moyen ou long terme, toutefois, des autorisations provenant notamment de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doivent être obtenues, ce qui complexifie la réalisation de ce projet. Il faut savoir que l'usage des terres agricoles dans ce secteur est limité à la culture du maïs et du soya et que les infrastructures routières sont peu adaptées à la machinerie agricole.

« La Ville de Saint-Basile-le-Grand est heureuse d'avoir pu accueillir la présidente de la CMM et mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, dans le cadre de cette tournée de la couronne sud. Cet événement fut l'occasion d'exposer les différentes contraintes vécues par la Ville en matière de développement résidentiel. L'occasion fut propice pour démontrer la proactivité de la Ville et les idées favorisant un développement harmonieux du territoire. La Ville est heureuse de l'ouverture de la présidente de la CMM face à ces projets », mentionne le maire Yves Lessard.

Rappel : Qu'est-ce qu'un projet TOD ?

Selon la CMM, un projet de développement qualifié de TOD est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute densité. Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun, le TOD est un quartier qui favorise les déplacements actifs, la mixité sociale et d'usage et le design urbain. Le TOD entend répondre aux changements de valeur exprimés par la population en matière de développement durable.

- 30 -

Source : Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca

Pièce jointe : [tournee-cmm_valerie-plante_yves-lessard_1920x600.jpg](#)